

Les Migrations bretonnes

vues au travers des Migrations d'électeurs

par Gilbert LE GUEN

Si l'intérêt géographique de l'étude des migrations n'est plus à démontrer, on demeure toujours singulièrement démuné de moyens pour mener à bien cette étude, dans l'attente — ou la crainte — d'une législation imposant la déclaration du changement de domicile. C'est pourquoi les renseignements fournis par la gestion du fichier électoral, confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.), sont particulièrement bienvenus. Certes, ces documents sont imparfaits ; la Direction régionale de Rennes, qui en a publié plusieurs séries relatives à la Bretagne, a soigneusement attiré l'attention des utilisateurs sur ce point. Ces renseignements ne concernent en effet que les électeurs, négligeant du même coup les migrations des jeunes et des étrangers ; en outre, vouloir considérer qu'ils correspondent exactement aux migrations de l'année pour laquelle ils sont fournis serait supposer que tout électeur éprouve le besoin urgent de signaler à l'administration son changement de domicile, alors que l'afflux des demandes d'inscription et de radiation au cours des années d'élections importantes est bien symptomatique du contraire (1). Néanmoins, ces renseignements sont précieux, parce que seuls aisément accessibles, pour dégager les tendances générales des migrations récentes ; il convient seulement de ne point en exiger une rigoureuse précision qu'ils ne sauraient avoir.

Ces réserves faites, on ne peut que se réjouir de voir la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. améliorer sans cesse ses enquêtes dans ce domaine, et, après avoir fourni des statistiques de migrations à l'échelon départemental, puis à celui des villes et des campagnes, atteindre, ces dernières années, l'échelon cantonal qui permet enfin de voir se dégager les nuances locales d'un phénomène jusqu'ici connu surtout comme une caractéristique générale de la province (2).

Ainsi, les documents fournis, même s'ils ne sont pas rigoureusement concordants dans le temps, permettent, par combinaison

N.B. — Dans toutes les références qui suivront, on utilisera le sigle B.R.S. pour indiquer le *Bulletin Régional de Statistique*, publié par la Direction régionale de Rennes.

(1) B.R.S. 1958, N° 3, p. 10-11.

(2) B.R.S. 1958/3 et B.R.S. 1960/1. Les résultats de l'enquête cantonale n'ont pas encore été publiés mais nous ont été obligeamment communiqués par les Services de l'I.N.S.E.E.

et comparaison, de préciser notre connaissance de l'importance des déplacements de population en Bretagne, du rôle particulier de l'émigration rurale, voire de certains traits structuraux des populations migratrices.

LA MOBILITE DE LA POPULATION BRETONNE

L'examen des statistiques relatives aux récentes migrations d'électeurs met d'abord en évidence l'importance de ces mouvements. On savait, avant qu'elles aient été publiées, que chaque année les communes de Bretagne voyaient s'en aller un nombre notable de leurs citoyens. On soupçonnait moins qu'il arrivait dans ces mêmes communes un nombre également respectable de nouveaux citoyens. Ainsi, pour les années 1956 et 1957, les seules communes rurales des « quatre départements bretons » (3) enregistraient sur leurs listes 16.500 électeurs provenant d'un autre département que celui de la commune d'inscription ; elles rayaient en même temps 39.500 noms. En 1958, année faste de l'histoire électorale, on enregistrait officiellement 68.489 arrivées et 78.980 départs dans la totalité des cantons bretons.

Bien évidemment, ces mouvements considérables, mobilisant annuellement au moins 5 % de la population adulte, dépassent largement en importance ceux qui entraînent chaque année des Bretons hors de leur province et amènent en Bretagne des habitants d'autres lieux. Ce sont surtout ces derniers mouvements qui ont jusqu'ici attiré l'attention, mais il est vraisemblable que cette mobilité générale favorise l'émigration dont elle n'est, en certains cas, qu'un prélude. Les nombreux déplacements ainsi recensés comportent, d'une part, ceux occasionnés par l'émigration et l'immigration bretonnes, d'autre part, les mouvements d'un département breton à l'autre et, enfin, pour les années 1958 et 1959 au moins, les mouvements à l'intérieur d'un même département entre deux cantons. Les statistiques ne permettent pas toujours de faire aisément le partage entre ces différents types de mouvements et moins encore de suivre l'évolution de chacun d'eux. Toutefois, pour une période de 7 années (1949-54 et 1956), elles laissent distinguer l'importance respective des mouvements interdépartementaux en Bretagne et des mouvements entre la Bretagne et le reste de la France.

En gros, les mouvements entre départements bretons concernent 1/3 des électeurs qui franchissent une frontière départementale. Le tableau N° 1 montre que, pour chacun des quatre départements de la région économique, 40 % des arrivées, environ, proviennent du reste de la Bretagne — en y comprenant la Loire-Atlantique —, tandis que 30 % des départs, environ, se font vers cette même Bretagne. Pour le Morbihan, contigu aux quatre autres départements, ces proportions sont nettement dépassées.

(3) On peut regretter la non-concordance de la Bretagne géographique traditionnelle et de la région économique de Bretagne qui ne comporte pas le département de Loire-Atlantique. Les statistiques étant fournies par région économique, il ne sera donc généralement question ici que des quatre départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

TABLEAU N° 1 : MIGRATIONS ÉLECTORALES EXTÉRIEURES
AU DÉPARTEMENT POUR LES ANNÉES 1949-54 ET 1956

DÉPARTEMENTS DE PROVENANCE OU DE DESTINATION	DÉPARTEMENT D'ENREGISTREMENT							
	COTES-DU-NORD		FINISTÈRE		ILLE-ET-VILAINE		MORBIHAN	
	A	D	A	D	A	D	A	D
COTES-DU-NORD	—	—	3.171	2.398	3.464	2.796	1.717	1.585
FINISTÈRE	2.398	3.171	—	—	1.543	1.491	3.411	2.415
ILLE-ET-VILAINE	2.796	3.464	1.491	1.543	—	—	1.777	1.814
MORBIHAN	1.585	1.717	2.415	3.411	1.814	1.777	—	—
LOIRE-ATLANTIQUE	361	639	953	1.573	1.392	2.479	1.575	3.100
Cinq Départements bretons	7.140 42,6 %	8.991 29,9 %	8.030 41,4 %	9.925 28,8 %	8.213 38,9 %	8.543 29,3 %	8.480 49,4 %	8.914 37,2 %
Autres Départements . . .	9.626	21.137	11.380	21.093	12.876	20.652	9.238	15.081
TOTAL	16.766	30.128	19.410	31.018	21.089	29.195	17.718	23.995

A : Arrivées — D : Départs

Source : B.R.S. 1958/3.

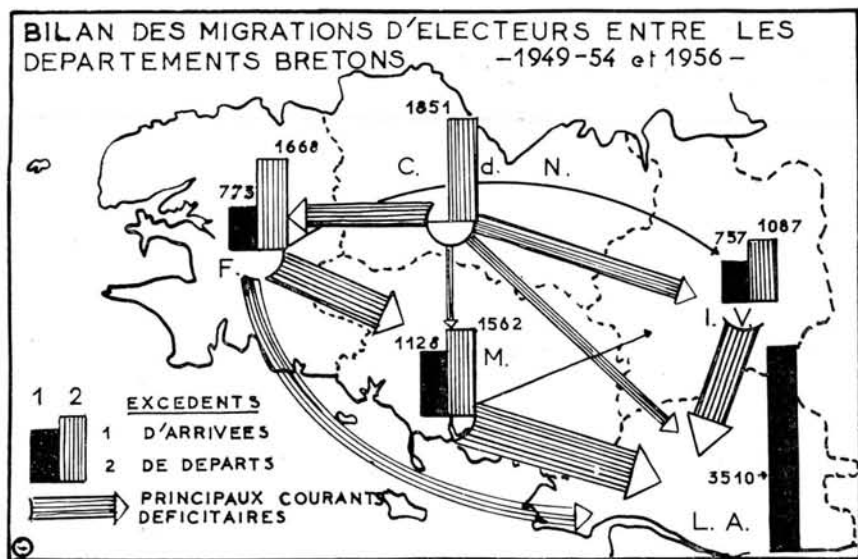


FIG. 1. — Nota : Pour chaque département on a totalisé, d'une part, les excédents d'arrivées apparaissant dans les échanges avec un ou plusieurs départements et, d'autre part, les excédents de départs apparaissant dans les échanges avec les autres départements. Ainsi, pour le Finistère, on trouve un excédent d'arrivées dans les échanges avec les Côtes-du-Nord, un excédent de départs dans les échanges avec tous les autres départements.

Le calcul des balances migratoires entre les divers départements permet en outre de noter, comme le montre la *Figure 1*, que chacun des quatre départements connaît un déficit global, l'ensemble de ces déficits départementaux profitant à la Loire-Atlantique qui fait ainsi figure de grande zone d'attraction de la population bretonne. Toutefois, le déficit départemental varie notablement, atteignant son maximum dans les Côtes-du-Nord qui jouissent du regrettable privilège de perdre régulièrement dans les échanges avec leurs voisins.

Le tableau 1 permet aussi de comparer le volume des échanges interdépartementaux à celui des échanges avec l'extérieur de la Bretagne. Ces derniers, nettement supérieurs, concernent quelque 78.000 départs et 43.000 arrivées au cours des 7 années étudiées. Le tableau 2 précise l'importance des principaux courants migratoires. La *Région parisienne* accapare près de la moitié des électeurs quittant la Bretagne et est responsable aux 2/3 du déficit caractérisant les échanges de population adulte entre la Bretagne et le reste de la France. Trois autres régions exercent une attraction notable sur les Bretons, particulièrement sur les Finistériens ; ce sont trois grandes régions maritimes françaises : la *Provence maritime* — où Toulon exerce plus d'attraction que Marseille —, la *Seine maritime*, le *Sud-Ouest maritime* (de La Rochelle à Arcachon). Marins d'Etat, Marins de Commerce, pêcheurs de grande pêche salée et pêcheurs chalutiers sont sans doute les plus nombreux à se déplacer entre la Bretagne et ces régions. Mais, au total, si importantes soient-elles, l'émigration et l'immigration bretonnes pendant ces sept années n'ont porté respectivement que sur des moyennes annuelles de l'ordre de 11.000 et 6.000 migrants. En ajoutant à ces chiffres une moyenne de 4.000 déplacements interdépartementaux, on se trouve encore loin

d'atteindre les valeurs données pour 1958. Certes, 1958 fut une année exceptionnelle, quant aux enregistrements, sinon aux mouvements — mais 1956 en fut une autre. Il apparaît que la différence tient surtout au fait qu'en 1958 on a dénombré les mouvements à l'intérieur des départements, entre cantons. L'importance de cette différence souligne l'importance des mouvements à l'intérieur des départements, mouvements sur lesquels les travaux plus récents de l'I.N.S.E.E. ont jeté quelque lumière, nous permettant de préciser ainsi notre connaissance de l'exode rural. Ce dernier ne se confond pas avec l'émigration bretonne qui n'en représente qu'un aspect et n'est parfois alimentée qu'indirectement par lui.

**TABLEAU N° 2 : PRINCIPAUX COURANTS DES MIGRATIONS
D'ELECTEURS BRETONS HORS DE BRETAGNE (1949-54 et 1956)**

PROVENANCE OU DESTINATION	ARRIVÉES	DÉPARTS	BALANCE
RÉGION PARISIENNE	13.760	37.380	— 23.620
PROVENCE MARITIME	1.087	4.117	— 3.030
SEINE MARITIME	1.719	3.685	— 1.966
SUD-OUEST MARITIME	1.488	1.934	— 446

Source : B.R.S. 1958/3.

L'EMIGRATION RURALE

Un premier effort de différenciation des migrations électo-rales, selon l'origine rurale ou urbaine des migrants et selon leur destination, a permis de mettre en évidence l'intensité de l'exode rural breton. Pour les années 1956 et 1957 la balance migratoire globale des quatre départements présente un passif de 16.371 individus. Mais, comme le montre le tableau 3, communes rurales et communes urbaines contribuent fort différemment à la constitution de ce passif.

**TABLEAU N° 3 : MIGRATIONS ENREGISTRÉES DANS LES
COMMUNES RURALES ET LES COMMUNES URBAINES EN 1956 ET 1957**

	ARRIVÉES	DÉPARTS	BALANCE
Communes rurales	16.516	39.379	— 22.963
Communes urbaines	29.628	23.396	+ 6.232

Source : B.R.S. 1960/1.

Certes, il convient de ne point se laisser induire en erreur par l'existence d'une balance positive : les villes participent aussi à l'émigration bretonne. L'exploitation détaillée des chiffres relatifs aux communes rurales permet de noter que, sur les 23.000 départs urbains, 7.000 environ ont eu lieu vers des communes rurales bretonnes, 12.000 au plus ont consisté en échanges interurbains. Ce sont donc 4.000 départs, au moins, qui se sont faits des villes vers l'extérieur de la Bretagne. Mais c'est une contribution

finalement modeste à l'émigration bretonne qui demeure essentiellement le fait des communes rurales : en 1956 et 1957 celles-ci ont enregistré environ 18.000 départs vers d'autres lieux que ceux de la région économique. Ajoutons que, contrairement à ce qui se passe dans les villes, les départs sont fort médiocrement compensés par des arrivées ; aussi la balance accuse-t-elle, en définitive, une très nette perte de substance humaine (4).

A qui profite cette perte de substance ? C'est ce qu'essaie de montrer le tableau 4 résumant les données fournies par l'I.N.S.E.E. pour chaque département :

Le tableau met en évidence que les communes rurales perdent assez peu d'électeurs en faveur d'autres communes rurales. On peut même parler d'équilibre départemental en ce qui concerne les communes rurales bretonnes, aucun département breton ne perdant plus de 150 individus au cours de ces échanges. La balance est, toutefois, nettement déficitaire quand elle concerne les migrations entre communes rurales bretonnes et communes rurales non bretonnes ; le déficit intéresse d'ailleurs à 90 % les électeurs de moins de 45 ans. Sans doute s'agit-il là de migrations de jeunes agriculteurs ou de jeunes marins accompagnées, le plus souvent, de changements de profession, les déplacements d'agriculteurs bretons vers des exploitations situées dans d'autres départements étant finalement assez limités.

**TABLEAU N° 4 : RÉPARTITION SELON LEUR ORIGINE
ET LEUR DESTINATION DES MIGRATIONS ENREGISTRÉES DANS LES
COMMUNES RURALES BRETONNES PENDANT LES ANNÉES 1956 ET 1957**

NOMBRE D'ARRIVÉES	NOMBRE DE DÉPARTS	BALANCE	EN PROVENANCE DE .. (Arrivées)
Enregistrés dans les Communes rurales bretonnes			A DESTINATION DE .. (Départs)
5.140	7.276	— 2.136	Communes rurales
1.873	3.693	— 1.820	Communes rurales non bretonn.
5.228	12.106	— 6.878	Villes de moins de 100.000 habitants des départements bretons et limitrophes
490	2.452	— 1.962	BREST
195	629	— 434	NANTES
1.053	2.245	— 1.192	RENNES
6.966	17.432	— 10.466	Total des Agglomérations de Bretagne et départements limitrophes
2.305	10.163	— 7.858	RÉGION PARISIENNE
2.105	4.608	— 2.503	Autres agglomérations
11.376	32.203	— 20.827	Total : toutes agglomérations

Source : B.R.S. 1960/1.

(4) Cf. Ci-après les pyramides d'arrivées et départs.

Si les migrations de ruraux vers d'autres communes rurales ne semblent pas devoir appauvrir considérablement la population bretonne, il n'en va pas de même *des migrations des campagnes vers les villes*. Ainsi, les trois grandes agglomérations bretonnes, à elles seules, accusent un excédent d'immigration de plus de 3.500 ruraux pour 1956 et 1957. Cet excédent est d'ailleurs fort inégalement réparti, comme le montre le tableau ; c'est que les grandes villes n'exercent une puissante attraction démographique qu'à l'intérieur de leur département, et, sans doute, d'une zone d'attraction encore moins étendue. Les agglomérations plus modestes bénéficient relativement moins de cette émigration rurale, mais, compte tenu de leur nombre, elles retiennent environ le 1/3 de l'excédent d'immigration dans les villes. Hors de Bretagne, la Région parisienne absorbe, à elle seule, presque autant de ruraux que les agglomérations secondaires bretonnes, mais en restitue moins ; elle est responsable de 35 % du déficit rural. En définitive, pendant les deux années considérées, 80 % des départs ruraux se sont faits vers les villes — dont 45 % vers des villes de la région — et 95 % du déficit de la balance migratoire des communes rurales s'expliquent par l'attraction urbaine. L'étude des migrations électorales montre donc bien l'actualité de l'exode rural ; elle permet aussi d'en entrevoir les nuances régionales depuis que les statistiques sont exploitées à l'échelle du canton.

La carte des balances migratoires par canton que nous avons dressée pour 1958 et 1959 à partir d'une enquête de l'I.N.S.E.E. suffit à montrer l'inégalité de l'émigration selon les régions (Figure 2). Pour établir cette carte, nous avons rapporté les excédents ou déficits migratoires au nombre des électeurs inscrits en 1956. La non concordance des dates est évidemment une source d'erreur, consistant le plus souvent en une sous-estimation légère de l'importance relative des pertes, du fait de la diminution du corps électoral entre 1956 et 1958 ; il est toutefois apparu à l'examen que cette erreur demeurerait négligeable, compte tenu du degré de précision des résultats recherchés ; les proportions indiquées sont toujours à considérer comme des ordres de grandeur.

Ces réserves faites, il apparaît sur la carte que les cantons présentant une supériorité de l'immigration, peu nombreux, sont d'abord les principaux cantons urbains (5). Lorsque la statistique permet d'isoler la ville de son canton — villes « multicantonales » — le bénéfice urbain est de l'ordre de 10 à 20 pour 1.000 ; nettement supérieur à Brest (29,9) qui paraît exercer actuellement un très forte attraction sur sa région il est, au contraire, beaucoup plus modeste à Fougères et à Vitré tandis que, de manière insolite, Dinan présente un déficit dont il serait intéressant de savoir s'il est accidentel ou non. Dans beaucoup d'autres cas où la ville ne peut être isolée de son cadre rural, son influence se fait néanmoins sentir : le canton accuse une prépondérance légère de l'immigration ou, au moins, une variation très faible : Quimper, Quimperlé, Guingamp, Morlaix... Deux autres types de cantons présentent tantôt une supériorité de l'immigration, tantôt une balance équilibrée. Il s'agit d'abord des cantons possédant une ou plusieurs communes de banlieue qui attirent les ruraux ou sont envahies par l'agglomération — ainsi les deuxièmes cantons brestois et lorientais, trois des quatre cantons rennais, les deux

(5) Une exception, le canton de Guer, où se situe l'Ecole militaire de Coëtquidan. On a là une immigration bien particulière.

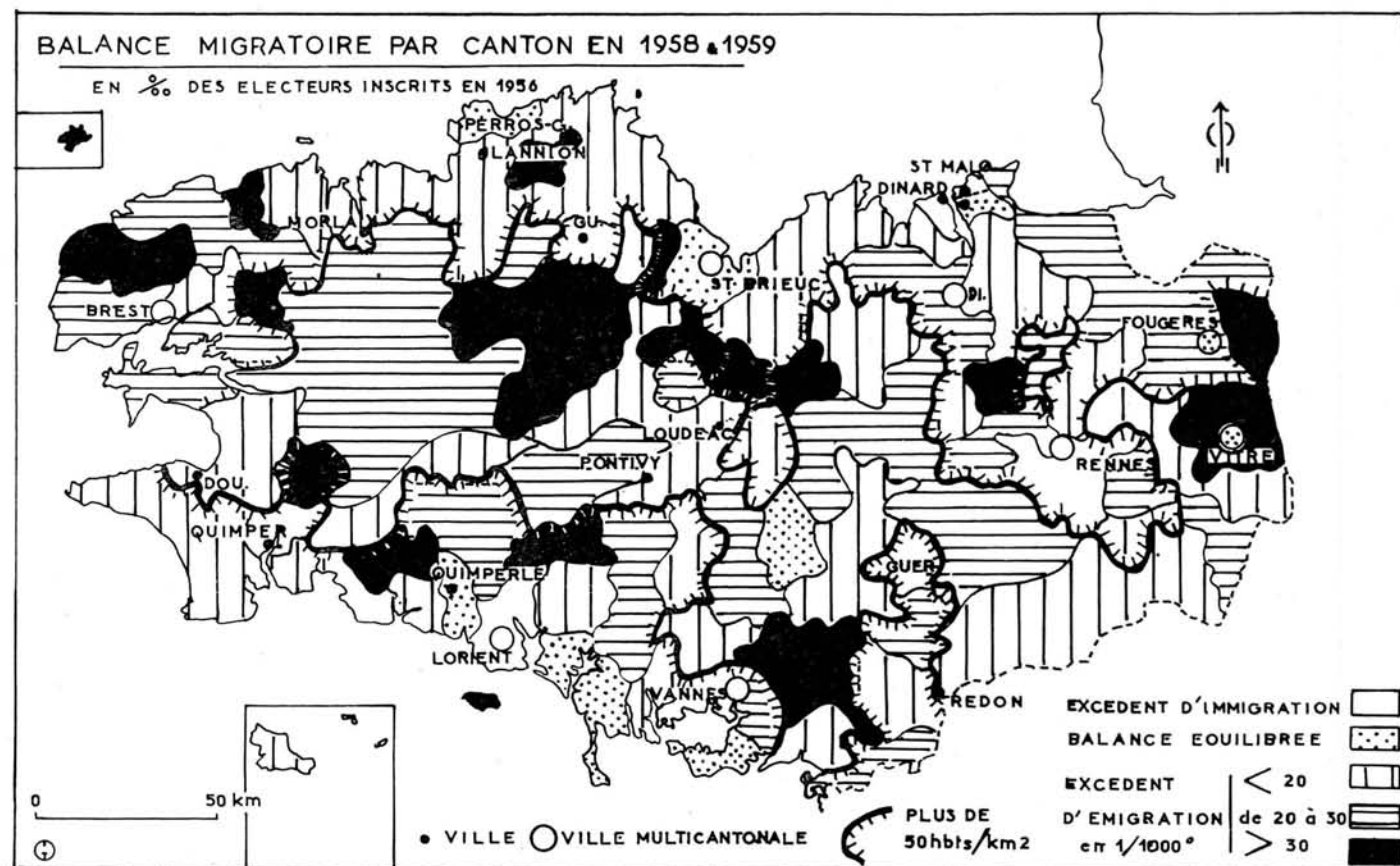


FIGURE 2

cantons briochins — ; il s'agit ensuite des cantons « balnéaires » dans lesquels une certaine immigration vient compenser numériquement le départ des jeunes (6) : un bon exemple est fourni par Perros-Guirec qui, derrière un déficit infime (-5 en 1958-59), dissimule une perte de 117 électeurs de moins de 45 ans et un gain de 112 électeurs plus âgés ; Dinard, Quiberon, les cantons riverains du Golfe du Morbihan relèvent de ce type de cantons apparemment stables.

Partout ailleurs, c'est-à-dire dans 154 cantons sur 177, la balance est négative. La moitié de ces cantons (76) trouve une sorte de supériorité dans le fait de n'avoir perdu, en 1958-59, que moins de 20 pour 1.000 de son corps électoral de 1956. L'autre moitié, plus gravement atteinte, connaît des déficits supérieurs à 20 pour 1.000, voire à 30 pour 1.000 en ce qui concerne 22 d'entre eux (7).

La répartition de ces cantons déficitaires est dominée par quelques grands traits dont le premier est l'opposition entre une certaine résistance au dépeuplement des régions littorales et une émigration fort active dans les régions intérieures. Des exceptions doivent être relevées : le littoral du Bas-Léon, tout autant que l'intérieur du pays, connaît un fort déficit s'expliquant sans doute par l'attraction brestoïse. Au contraire, dans la Bretagne centrale, certaines régions ont des pertes relativement modestes : sur l'axe Saint-Brieuc-Vannes quelques cantons perdent moins de 20 pour 1.000 de leurs électeurs ; d'autres, peu peuplés, ont déjà été vidés par une émigration fort ancienne ; d'autres possèdent une petite ville susceptible de bénéficier d'un excédent d'immigration : Pontivy, Loudéac ; d'autres, enfin, doivent à une immigration de vieillards dans un hospice à large recrutement une certaine atténuation de leurs pertes. Le Sud de l'Ille-et-Vilaine et l'Est du Morbihan constituent un autre ensemble, résistant vaille que vaille à l'émigration ; il s'agit pourtant là d'un ensemble aux ressources agricoles assez médiocres, mais la densité générale et l'attraction urbaine y sont faibles. En dehors de ces îlots de résistance relative, *la Bretagne intérieure est toute entière soumise à une forte émigration*. À l'Est, le pays fougérais et vitréen subit des pertes supérieures à 30 pour 1.000. Pourtant les villes locales ne profitent guère de cet exode, nous l'avons dit ; ne sont-elles que de simples relais sur le chemin d'une émigration plus vaste, affectant une région qui n'est pourtant pas des plus pauvres de la Bretagne. La médiocrité des ressources agricoles pourrait expliquer assez bien, par contre, l'intense émigration qui sévit sur les hauteurs de Bretagne centrale (Landes du Méné et Monts d'Arrée), sur les Landes de Lanvaux et les cantons de la Montagne Noire. Déjà peu peuplées, ces régions le sont-elles encore trop pour une mise en valeur intéressante, ou sommes-nous en présence d'un recul de l'occupation humaine en un domaine ingrat ? Des monographies locales seraient singulièrement précieuses.

Cette évolution géographique, dont on ne vient d'évoquer ici que quelques grands traits, ne peut manquer d'aggraver bientôt le traditionnel déséquilibre démographique entre *Arvor* et *Argoad*. Ce sont, en effet, les régions les plus faiblement peuplées qui connaissent en général l'émigration la plus active. Si elles sont des régions à très forte prépondérance de population agricole, la taille moyenne de l'exploitation y est plus grande que sur le

(6) Voir, ci-après, Emigration de jeunes, immigration de vieux.

(7) Le record est détenu par Ouessant avec 43 pour 1000.

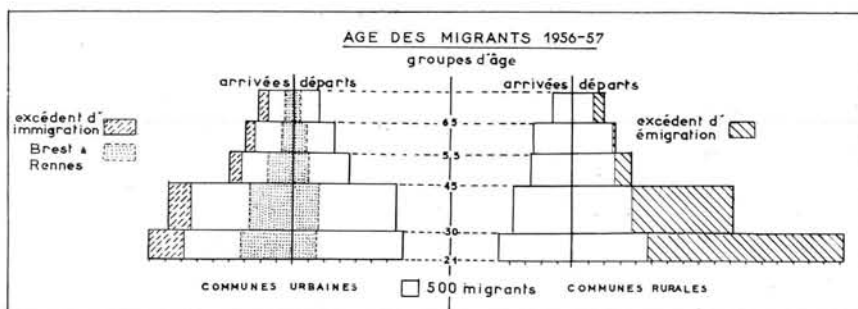


FIGURE 3

littoral : alors qu'ici, en 1955, 36 % des exploitations seulement dépassent 10 ha, dans les Monts d'Arrée et le Méné la proportion s'élève à 47 %, et dans le Bassin de Châteaulin à 58 %. On est donc en droit de se demander si c'est à un phénomène de recherche spontanée d'équilibre que l'on assiste ou si c'est à un phénomène de dépeuplement irrationnel, analogue à celui qu'ont connu diverses régions de France devenues exsangues. Ce dépeuplement est d'autant plus inquiétant qu'il ne modifie pas seulement les densités d'occupation, mais aussi les structures de la population.

EMIGRATION DE JEUNES, IMMIGRATION DE VIEUX

La classification des migrants par tranches d'âge, telle que l'a réalisée l'I.N.S.E.E. à partir des années 1956-57, met bien en évidence deux caractères essentiels des déplacements de population en Bretagne : la forte proportion des jeunes dans l'émigration rurale, l'existence d'un courant de retour de personnes âgées.

Les données publiées en 1960, relatives aux années 1956 et 1957, permettent d'établir des pyramides d'âge des partants et arrivants. Il nous a paru intéressant d'élaborer deux de ces pyramides, l'une pour les communes urbaines, l'autre pour les communes rurales. La dissemblance entre ces deux pyramides est le premier fait frappant, sinon inattendu (Figure 3).

La pyramide des communes urbaines, assez régulière, accuse, d'une part, la prépondérance des déplacements de jeunes, d'autre part, un certain équilibre entre départs et arrivées, bien que l'immigration présente toujours un excédent, particulièrement dans les groupes jeunes (21-45 ans). Résumant les données relatives à quelque soixante « villes », cette pyramide dissimule bien des nuances pouvant apparaître entre régions ou types de villes dans le rapport émigration-immigration. Ainsi, une pyramide faite pour les seules villes de Rennes et Brest, à l'intérieur de la précédente, montre un déséquilibre plus net entre départs et arrivées des « moins de 45 ans ». On y voit que les deux grandes cités s'attribuent environ les 4/5 de l'excédent d'immigration jeune calculé pour l'ensemble des villes bretonnes. Cela signifie que dans les autres villes cet excédent est, en moyenne, assez faible et que certaines villes connaissent vraisemblablement un déficit : c'est d'ailleurs ce que l'on vérifie en 1958-59 pour Dinan, Fougères et Vitry. Dans l'ensemble subsiste néanmoins une certaine notion d'équilibre, équilibre rompu en faveur de l'immigration dans les grandes villes, de l'émigration dans les villes plus petites ou moins attractives.

La pyramide des communes rurales est bien différente. La taille et la dissymétrie des deux gradins de base disent mieux qu'un long discours combien les déplacements d'électeurs ruraux, en Bretagne, intéressent avant tout les jeunes, et combien le mouvement général est dominé par l'émigration : les 3/4 des déplacements enregistrés, pour les électeurs de 21 à 44 ans, sont des départs.

La forte proportion des jeunes dans le contingent des émigrants donne à penser que nous retrouverons, en ce qui les concerne, les mêmes directions de départ que celles rencontrées pour l'émigration globale. En fait, on assiste à un accroissement sensible de l'attraction parisienne et à une diminution d'attraction des villes bretonnes : Paris et sa région sont responsables de 44 % du déficit migratoire observé dans le groupe des ruraux de 21 à 29 ans — contre 35 % du déficit migratoire global. En revanche, les villes bretonnes ne causent que 32 % du déficit chez les jeunes — contre 45 % du déficit global. Par-delà les centres locaux, c'est donc la Région parisienne qui exerce sa fascination sur les jeunes électeurs ruraux et ce sont eux essentiellement qui constituent le contingent des Bretons émigrant vers Paris. Le tableau N° 5 précise cette importance des jeunes dans les migrations entre communes rurales et Région parisienne pour les années 1956 et 1957.

TABLEAU N° 5 : MIGRATIONS DES ELECTEURS, SELON LEUR GROUPE D'ÂGE, ENTRE COMMUNES RURALES BRETONNES ET RÉGION PARISIENNE POUR LES ANNÉES 1956 ET 1957

GROUPE D'ÂGE	ARRIVÉES	DÉPARTS	BALANCE
De 21 à 29 ans	312	5.310	— 4.998
De 30 à 44 ans	478	3.674	— 3.196
Total : 21-44 ans	790	8.984	— 8.194
De 45 à 54 ans	476	1.054	— 578
Plus de 55 ans	1.039	125	+ 914
Total : Tous âges	2.305	10.163	— 7.858

Source : B.R.S. 1960/1.

TABLEAU N° 6 : PROPORTION DES EMIGRANTS RURAUX DU GROUPE D'ÂGE INDIQUÉ

QUITTANT UNE COMMUNE DE	POUR SE RENDRE DANS EN 1956-57			
	La Région Parisienne		Brest et Rennes	
	21-29 ans	30-44 ans	21-29 ans	30-44 ans
COTES-DU-NORD	47 %	33 %	3,5 %	4,6 %
MORBIHAN	33 %	25 %	1,8 %	1,9 %
FINISTÈRE	26 %	19 %	14 %	19 %
ILLE-ET-VILAINE	26 %	18 %	22 %	25 %

Il convient toutefois de noter que cette attraction parisienne varie assez considérablement selon les départements. Il apparaît sur le tableau 6 que les deux départements dépourvus de grande

ville (Côtes-du-Nord et Morbihan) subissent davantage l'aspiration de Paris que les deux départements pourvus de capitale régionale dont l'influence contrebalance celle de la métropole. Il serait particulièrement intéressant, pour le géographe, de pouvoir descendre au-dessous de l'échelon départemental et préciser, au moins, quels cantons subissent une influence régionale supérieure à celle de l'influence parisienne ; mais c'est malheureusement impossible avec les renseignements actuellement disponibles.

Si l'influence parisienne est donc particulièrement importante, parce qu'elle s'exerce surtout sur les jeunes ruraux, elle l'est également dans la mesure où elle se manifeste largement dans le courant d'immigration de gens âgés en Bretagne. Sur le tableau 5 il apparaît en effet qu'au-delà de 55 ans les arrivées se multiplient, alors que les départs deviennent insignifiants. Ce phénomène n'est pas réservé aux relations de la Bretagne avec Paris et ceci explique que les quatre départements bretons affichent en 1956 et 1957 un déficit migratoire de l'ordre de 16.000 électeurs, alors que 19.000 individus de moins de 45 ans les ont abandonnés sans être remplacés. Il y a donc une compensation arithmétique partielle entre l'émigration des jeunes et l'immigration des vieux. Mais on conçoit que cette compensation a une valeur économique et démographique assez singulière. Aussi nous a-t-il paru intéressant d'essayer de discerner les régions qu'elle avait affectées particulièrement en 1958 et 1959.

Le tableau 7 fournit quelques indications chiffrées sur le nombre de cantons ayant connu un excédent d'immigration dans les classes d'âge supérieur à 45 ans, ainsi que sur l'ordre de grandeur de cet excédent.

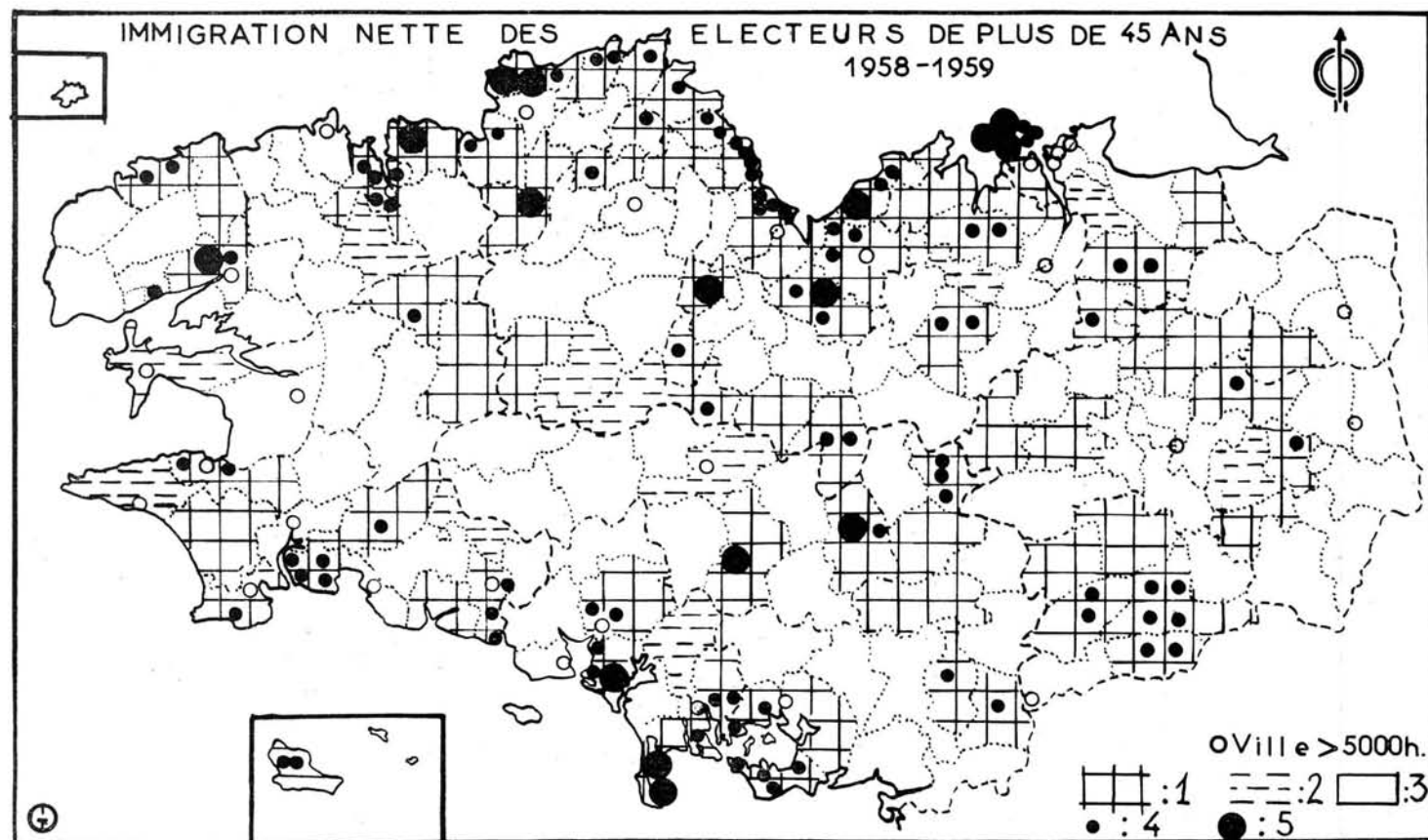
TABLEAU N° 7 : CANTONS PRÉSENTANT UN EXCÉDENT D'IMMIGRÉS
DE PLUS DE 45 ANS ET UN EXCÉDENT D'ÉMIGRÉS
DE MOINS DE 45 ANS EN 1958-59

CANTONS DU DÉPARTEMENT DE	NOMBRE	BALANCE MIGRATOIRE.	PERTES DE — 45 ans	GAINS DE + 45 ans
COTES-DU-NORD	26	— 2.166	— 2.906	+ 740
FINISTÈRE	15	— 2.348	— 2.698	+ 350
ILLE-ET-VILAINE . . .	17	— 1.619	— 2.008	+ 389
MORBIHAN	15	— 1.090	— 1.574	+ 484
	73	— 7.223	— 9.186	+ 1.963

La carte élaborée par cantons permet à la fois de discerner l'aboutissement des courants d'immigration et de soupçonner la nature de ces courants (*Figure 4*). Elle montre la répartition des cantons affectés par la compensation en deux types de régions : les régions littorales et l'intérieur. Dans l'intérieur le phénomène est relativement moins fréquent, concerne un moindre nombre

Ci-contre : FIGURE 4. — Légende :

- 1 : Cantons où il y a excédent d'immigration de personnes de plus de 45 ans.
- 2 : Cantons où il y a équilibre entre émigration et immigration au-delà de 45 ans.
- 3 : Cantons où il y a excédent d'émigration au-delà de 45 ans.
- 4 : Excédent d'immigration de 10 personnes de plus de 45 ans en 1958 et 1959.
- 5 : Excédent d'immigration de 50 personnes de plus de 45 ans en 1958 et 1959.



d'individus. Les cantons où l'on compte un bénéfice de personnes âgées supérieur à la dizaine correspondent généralement à des cantons dont le chef-lieu possède une maison de retraite ou un hospice de vieillards jouissant d'un recrutement régional (Quintin, Moncontour, Bain-de-Bretagne...). Sur le littoral, au contraire, l'immigration des personnes âgées est très générale : en dehors des cantons urbains, où elle existe parfois, elle ne disparaît guère que dans le Léon occidental. En revanche, les cantons possédant des stations balnéaires réputées : Dinard, Pléneuf, Perros-Guirec, Quiberon, témoignent d'une forte immigration et apparaissent comme des hauts lieux de la retraite. Parfois la concentration est moins grande et le mouvement intéresse toute une petite région : Baie de Saint-Brieuc, Rivière de Morlaix, Pays de Fouesnant, de Port-Louis, Golfe du Morbihan. S'agit-il d'un retour aux sources d'une émigration ancienne ou du choix d'une retraite appréciée naguère comme séjour de vacances ? A l'appui de la première explication notons que les Côtes-du-Nord et le Morbihan, départements subissant le plus fortement l'attraction parisienne, sont aussi les départements connaissant la plus importante immigration de gens âgés. En tout cas, quels qu'en soient les mobiles, il y a ici un reflux de la ville vers un monde rural — ou moins urbanisé — analogue à celui que l'on a pu observer en d'autres régions de France.

L'étude des migrations électorales permet donc de discerner quelques-unes des tendances les plus caractéristiques des migrations bretonnes à l'heure présente. Sans doute, les données disponibles sont-elles encore trop insuffisantes pour permettre d'esquisser des perspectives précises ; elles suffisent, en revanche, à faire apparaître les grands traits et les grands problèmes. L'intensité de l'exode rural frappant surtout les jeunes, l'insuffisance des villes de la province à attirer à elles ces déracinés, faute d'emplois à leur offrir, la puissante attraction parisienne s'accompagnant d'un reflux de gens âgés, tels sont les grands traits particulièrement sensibles en Basse-Bretagne. Le problème majeur est celui de l'avenir démographique car, à laisser fuir de ses campagnes la jeunesse pour accueillir des gens âgés sur son littoral, la Bretagne s'engage dans un double processus de vieillissement qui devrait rapidement bouleverser les structures de sa population. Au demeurant, si l'exode rural est économiquement acceptable, voire souhaitable, quand il mène les hommes des régions de haute pression démographique vers les zones sous peuplées, on peut se demander s'il en va de même lorsque ce sont les régions de moindre densité qui voient partir le plus d'hommes et lorsque les régions trop peuplées se bornent à troquer des jeunes contre des vieillards, des parcelles cultivées contre du terrain à bâtir. On conçoit mal, en tout cas, que l'avenir de la Bretagne soit de juxtaposer, dans une atmosphère générale de vieillesse, les retraités aux « demeures ».

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- CHOLEAU J. : *L'expansion bretonne au XX^e siècle*. Paris, 1922.
 GAUTIER E. : *Pourquoi les Bretons s'en vont : Un siècle d'indigence. La dure existence des paysans et paysannes*. Paris, 1950, 2 Vol.
 LE BAIL : *L'émigration rurale dans le Finistère*. Paris, 1904. Th. Dr.
 PHILIPPONNEAU : *Le problème breton et le programme d'action régionale*. Paris, 1957.
 PHILIPPONNEAU : 125.000 emplois à créer. Revue « Economies Régionales », Eté 1961.
 PLÉVEN : *Avenir de la Bretagne*. Paris, 1961.